NOTE D'INFORMATION

HORIZON EQUITY VALUE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
SAHAM CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi n°03-25 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP25200 en date du 29/12/2025.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **SAHAM CAPITAL GESTION** sise à **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca** représentée par **Monsieur Tahar ZERRARI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

SAHAM CAPITAL GESTION
55, BD ABDELMOUMEN - CASABLANCA
TEL.: 0522 43 98 10
FAX : 0522 26 40 25

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **HORIZON EQUITY VALUE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000042582**
- Date et référence de l'agrément : **14/11/2025, GP25175**
- Date de création : **12/12/2006**
- Siège social : **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca.**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier au.31 décembre.**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100** Dirhams
- Société de gestion : **SAHAM CAPITAL GESTION** sise à **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca.**
- Etablissement dépositaire : **SAHAM BANK** sise à **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca.**
- Commercialisateurs :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
SAHAM CAPITAL GESTION	DIRECTION COMMERCIALE	05 22 43 98 10
SAHAM BANK	Directeur d'agence ou chargé de comptes auprès du réseau SGMBH	0522 43 88 88

- Commissaire aux comptes : **Cabinet A. SAAIDI ET ASSOCIES** représenté par **BAHAA SAAIDI.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions.**
- Indice de référence : **100% MASI tel que publié par la Bourse de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du FCP HORIZON EQUITY VALUE est d'offrir une performance supérieure ou égale à la performance à son indice de référence (100% MASI) sur la durée de placement recommandée. Le portefeuille aura pour objectif d'avoir un Price Earning Ratio « PER » inférieur à celui du MASI, ainsi qu'un Dividend Yield « D/Y » supérieur à celui du MASI.**
- Stratégie d'investissement :

Le fonds investira l'intégralité de sa poche action selon une approche « Value ». Cette approche consiste à investir dans des actions considérées comme étant sous évaluées relativement au MASI selon SAHAM CAPITAL GESTION. Pour ce faire, le fonds investira dans des actions ayant un Price Earning Ratio ou « PER » inférieur à la moyenne du MASI et/ou un Dividend Yield ou « D/Y » supérieur à la moyenne du MASI. Pour le choix et la revue de la composition du portefeuille, la Société utilisera le Price Earning Ratio et le Dividend Yield comme indicateurs financiers. Le Price Earning Ratio ou « PER » est le rapport entre le cours d'une action et le bénéfice par action réalisé par l'émetteur de la valeur . Le ratio PER permet de déterminer si une action est surévaluée ou sous-évaluée par rapport à son historique, aux sociétés comparables, ou au marché en général. Le Dividend Yield ou « D/Y » est le rendement d'une action donnée. Il indique combien une société verse en dividende par action chaque année, par rapport au cours de son action. La société de gestion procédera au rééquilibrage du portefeuille, consistant en une revue globale des valeurs le composant ainsi que de leurs pondérations, lors de chaque publication financière annuelle et semestrielle réalisées par les émetteurs. Pour le calcul des ratios financiers « PER » et « D/Y » susmentionnés à la suite des publications annuelles et semestrielles précitées, la société de gestion tiendra compte des derniers résultats annuels réalisés ainsi que des cours moyens sur une année glissante. Le rééquilibrage du fonds aura également lieu à la suite de publications d'informations importantes relatives à un émetteur. Le portefeuille cible sera implémenté en fonction des conditions de marché, dans un délai maximum de 30 jours. Le FCP investira en permanence, à hauteur de 75% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM "Actions" et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, sélectionnés selon l'approche « Value », inscrits à la cote à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public tout en respectant la réglementation en vigueur. Le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement portant sur des titres libellés en devises à l'étranger dans une thématique similaire « Value », dans le respect des conditions réglementaires en vigueur. Le fonds pourra aussi effectuer des opérations de prêt-emprunt de titres dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Le fonds pourra investir un maximum de 10 % de son actif net dans des obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts. Le fonds pourra investir un maximum de 15 % de son actif net dans des placements en titres d'OPCVM.

L'univers d'investissement du fonds est composé de ce qui suit :

- **Actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscriptions détachés desdits actions ou certificats, sélectionnés selon l'approche value inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, ouvert au public ;**
- **Titres de créances négociables ;**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

- Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;
- Obligations privées ;
- Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Capital ;
- Titres émis par les fonds de Placements Collectifs en Titrisation;
- Opérations de pension ;
- Dépôt à terme;
- Obligations subordonnées perpétuelles d'émetteurs bancaires assorties de mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts pouvant atteindre un maximum de 10 % de l'actif net;
- Titres d'OPCVM pouvant atteindre un maximum de 15 % de l'actif net.

- Durée de placement recommandée : **5 ans.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public : Personne physique ou morale résidente et non résidente.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **22/01/2007.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **La valeur liquidative ainsi que les commissions de souscription et de rachat sont affichées le 1er jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative précitée dans l'ensemble du réseau de SAHAM BANK et le 1er jour ouvré qui suit son calcul dans les locaux de SAHAM CAPITAL GESTION. Elles sont également publiées dans un journal d'annonces légales et sur le site électronique de la société de gestion au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions précisées ci-dessous :**

 • **les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des agences de SAHAM BANK ou au siège de SAHAM CAPITAL GESTION au plus tard à 11h30 le jour de calcul de la valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation intégrale des revenus Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode des « Intérêts courus ».**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions s'élèvent à 2 % HT maximum des montants souscrits dont 0,2 % incompressible acquis au FCP.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat s'élèvent à 2 % HT maximum des montants rachetés, dont 0,1% incompressible acquis au FCP.**

 - Cas d'exonération :
 - **Pour les souscriptions/rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat/souscription portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative, le prix de souscription/rachat est égal à la valeur liquidative.**

- Frais de gestion :
 - **Le taux des frais de gestion maximum est de 2% H.T l'an. Les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM gérés par SAHAM CAPITAL GESTION et détenues en portefeuille. Ils sont prélevés chaque trimestre.**
 -

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais publications	Selon le tarif fixé par le journal
(2) Commissaire aux comptes :	12 000 DH (HT)
(3) Commissions AMMC	0,025 % H.T
(4) Commissions Dépositaire :	0,08% HT
(5) Maroclear (compte de droit d'admission)	Selon les condition en vigueur
(6) Frais Maroclear (commission de gestion du comptes émission)	3600 Dhs Tarif annuel HT
Prestation SAHAM CAPITAL GESTION	Frais de gestion- (1) -(2)-(3)-(4)-(5) -(6)

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *